

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Loïc DEROUET, Maire. Étaient présents : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, Patrick CARTIER, Maryvonne HAUTOIS, adjoints, Jérôme BRUNEAU, Yoann BREHIER, Delphine HUNAUULT, Angéline GIRE, Marie-Rose MARTINAIS, Roland DENUAULT, Fabien MIELCAREK

Excusé : Nicolas RAVARY

Absent : Claude LOCHIN.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Rose MARTINAIS

Ordre du jour :

Compte-rendu de la séance du 24 août 2023

COMMANDE PUBLIQUE

- Micro-crèche lot 07 « cloisons sèches et faux plafonds » avenant 01
- Proposition commission communication

FINANCES COMMUNALES

- Achat de matériels pour le service technique
- Tarifs de location de la salle des fêtes pour 2024 et 2025

POLITIQUE DE LA VILLE

- Candidature au dispositif village d'avenir

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 AOUT 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 24 août dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore 7 lots au lotissement de la Prée.

Monsieur BREHIER Yoann s'inquiète sur les degrés de responsabilité en cas de chute de pierre, d'accidents contre le mur. Un aménagement sera réalisé pour protéger le mur.

Suite à ce complément d'informations, Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 août à l'unanimité des membres présents.

20230921DELIB 01 – CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE : AVENANT 01 MARCHÉ LOT 07 CLOISONS SECHES ET FAUX PLAFONDS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 20230112DELIB01 du 12 janvier 2023, un marché de travaux dans le cadre de la construction d'une micro-crèche a été attribué pour un montant initial s'élevant à 24 516.35 € HT, à l'entreprise MF2P, domicilié 27, rue Félix Marchand 53200 St Fort pour le lot 07 Cloisons sèches et faux plafonds,

CONSIDERANT la décision d'ajout d'un faux plafond au local « poussettes »,

Cela entraîne une plus-value de 560.03 €uros HT soit 672.04 €uros TTC.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à 560.03 HT soit + 672.04 TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 25 076.38 € HT soit 30 091.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 07, dont le titulaire est l'entreprise MF2P
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

20230921DELIB 02 – REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune dispose d'une carte communale qui a été approuvée par une délibération du conseil municipal en date du 03 juin 2021 et par un arrêté préfectoral en date du 25 juin 2021.

Il indique cependant que ce document doit évoluer sur certains points notamment :

- Répondre à la demande de construction de pavillon individuel par la création d'un nouveau lotissement communal
- Permettre la création d'un bâtiment de loisirs dans le futur parc intergénérationnel

L'élaboration de la révision de ce document d'urbanisme constitue pour la commune une opportunité de mener une réflexion globale sur son développement, à moyen terme.

La carte communale ne correspond plus aux exigences actuelles, il y a donc lieu de la mettre en révision.

Décide, après en avoir délibéré :

- de réviser la carte communale qui sera soumise à enquête publique avant approbation par monsieur le préfet de la Mayenne ;
- de demander, conformément à l'article L.132-5 du code de l'urbanisme, que la direction départementale des territoires soit mise gratuitement à la disposition de la commune afin d'apporter son assistance à l'élaboration de la carte communale ;
- de confier cette étude au cabinet d'urbanisme Atelier d'Ys, 36 rue du Trèfle – 35520 La Mézière.
- de mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
 - mise à la disposition du public à la mairie d'un registre permettant de recueillir les suggestions ;
 - mise en ligne sur les sites internet de la commune d'une page dédiée à l'étude de la carte communale avec possibilité de recueillir les suggestions du public ;

- de solliciter de l'État une dotation pour compenser les frais d'études, conformément aux dispositions de l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au préfet de la Mayenne et au service territorial Sud Mayenne de la direction départementale des territoires de la Mayenne.

20230921DELIB 03 – INTRAMUROS – APPLICATION MOBILE POUR MAIRIE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Objet :

L'application mobile « Intramuros » permet de communiquer de manière efficace et économique, de promouvoir les événements qui ont lieu sur le territoire entre la commune et les administrés, entre les associations communales et les administrés.

Les administrés doivent télécharger l'application sur mobile, s'inscrire et recevront des notifications. De ce fait, l'administré aura connaissance d'informations uniquement des structures auxquelles ils se sont inscrits.

Le tarif mensuel est de 20 € ht représentant un coût annuel de 288 €uros TTC.

Un premier contrat de 3 ans a été signé en 2020.

Au vu des statistiques d'utilisation,

La commission « Communication et nouvelles technologies », réunie le 05 septembre dernier, propose de renouveler le contrat pour les 3 ans à venir.

Le conseil municipal en délibère et :

- Décide de poursuivre l'abonnement de l'application « Intramuros » pour une durée de trois ans au prix de 288 euros ttc par an.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer les pièces nécessaires.

20230921DELIB 04 – WIFI PUBLIC

Objet :

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le principe de fonctionnement et les obligations légales. Le contrat pourra être résilié à tout moment. Le coût d'installation est chiffré à 135 euros HT.

L'abonnement mensuel s'élève à la somme de 12,90 euros ht par mois.

Une seule box pourra desservir l'ensemble des sites.

La commission « communication et nouvelles technologies » propose de mettre en place le wifi public compte-tenu des obligations légales, et la possibilité de réduire le nombre d'accès à internet.

Le conseil municipal en délibère et :

- Décide de l'installation d'un wifi public Clic&Surf par la société 2ISR (Ingénierie Informatique Système et Réseaux) pour un coût mensuel de 12,90 euros HT,
- L'installation est chiffrée pour un montant de 135 euros ht.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer les pièces nécessaires.

20230921DELIB 05 – OFFICE 365

Afin de permettre le traitement de tous documents sur les ordinateurs portables, sur proposition de la commission « communication et technologies nouvelles »,

Le conseil municipal en délibère et :

- Décide de souscrire un abonnement à office 365, offre de base, pour deux utilisateurs pour un coût mensuel de 5,60 €uros x 2 soit 11,20 euros HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer les pièces nécessaires.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Monsieur le 1^{er} adjoint donne le compte-rendu de la réunion du 05 septembre dernier :

- Logo animé pour un coût de 264 euros ht : la commission n'est pas favorable à cette proposition.
- Res'agenda – logiciel de réservation de salles communales : la commission n'est pas favorable à cette proposition.
- Illuminations de Noël : le montage aura lieu le samedi 09 décembre. Une réflexion s'est engagée pour élargir les intervenants pour cette journée, en organisant une journée citoyenne.

20230921DELIB 06 – ACQUISITION DE MATERIELS POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de Monsieur le 3^{ème} adjoint,

Et afin de permettre aux agents communaux d'intervenir sur les bâtiments communaux ou autres pour réaliser les entretiens courants,

Un achat de plusieurs matériels de la marque BOSH, soit une scie sauteuse, perforateur, scie sabre, scie circulaire, meuleuse et perceuse visseuse, 3 batteries 18 v et chargeur pour un coût global de 1 303,58 euros HT.

Le conseil municipal en délibère et donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

20230921DELIB 07 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de majorer comme suit les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025.

5 %.

Locations salles	Habitants de la commune	Hors commune
Vin d'honneur	86.00	123.90
Journée	210.00	252.00
Week-end	351.76	414.76
Réfectoire en sus de la salle	43.06	43.06
Soirée en semaine hors jour férié	102.90	148.06
Arthes à la réservation	50 % du prix de la location	50 % du prix de la réservation
Caution ménage si les salles ne sont pas propres	100.00	100.00
Locations vaisselles	Tarifs uniques	
Buffet par personne	0.23	
Repas par personne	0.42	
Remplacement vaisselle cassée	Tarifs uniques	
Assiette	6.60	
Assiette à dessert	4.40	
Tasse à café	2.75	
Verre	1.85	

Locations tables et chaises	Habitants de la Commune	Hors commune
Table	1.11	2.17
Chaise	0.29	0.29
Forfait facturation location tables et chaises	15.00	15.00

20230921DELIB 08 – DISPOSITIF VILLAGE D'AVENIR

Le conseil municipal en délibère et décide de se porter candidate au programme Villages d'Avenir dans le département de la Mayenne.

En effet, la municipalité a pour objectif de développer son pôle socio culturel et sportif afin de répondre aux besoins présents de la population de son territoire (habitants de la commune et de certaines communes voisines).

Ce développement indispensable comporte les projets suivants :

- construction d'un bâtiment qui pourra accueillir une nouvelle bibliothèque, un espace public avec accès aux nouvelles technologies (internet, espace de connexion...).
- réaménagement de la salle des fêtes avec création d'un nouvel espace scénique (création d'une nouvelle scène, installation de projecteurs de scène, d'un système de vidéo projection, ...)
- aménagement d'un espace de loisirs (intégré dans le même pôle) avec un espace multi activités (boulodrome, théâtre de verdure, cinéma de plein air et autres évènements extérieurs), aire de jeux pour adolescents (circuit multi glisse) et enfants, espace naturel avec aire de pique-nique et de repos, avec création d'un plan d'eau
- création d'une voie douce du centre bourg vers l'ancienne voie ferrée desservant notamment le pôle socio-culturel et sportif.

20230921DELIB 09 – BUDGET COMMUNAL - DELIBERATION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2023 par le complément de crédit et virement de crédits suivants :

- Parc intergénérationnel – ingénierie
- Fonds de concours à la CCPC – travaux eaux usées pour 2416 euros

Le conseil municipal en délibère et décide d'inscrire les crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		-		
Total Décision modificative n°01		0.00		0.00
Budget primitif		1 092 492.78		1 092 492.78

Section d'investissement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
231 travaux bâtiments		- 5 304.00		
2041512 fonds concours CCPC		+ 2 416.00		
203.128 étude parc intergénérationnel		+2 888.00		
Total Décision modificative n°1		0		0
Budget primitif		877 227.16		877 227.16

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES**Affaires communales :**

Parking centre : Une plus-value pour l'installation de la clôture pour un montant de 628 euros TTC.

Compte-rendu de la réunion avec les associations et du forum : Madame GEUSSELIN donne le compte-rendu de la réunion et du forum. Le forum est à renouveler début septembre et à organiser dès mai.

Micro-crèche : Prochaine réunion de chantier retour le mercredi à 10 heures

Elections 2024 : Les élections européennes sont fixées au dimanche 09 juin 2024

Cérémonie des vœux : fixée au vendredi 12 janvier 2024 à 20 heures

Inauguration du 02 décembre à partir de 14 heures 30.

Réunions et manifestations communales :

Mardi 26 septembre à 17 h 00 avec la directrice de l'école

Mardi 26 septembre à 18 h 30 : parc intergénérationnel – chiffrage du projet par Tecam

Dimanche 12 novembre à 10 h 30 à cuillé – commémoration de l'armistice

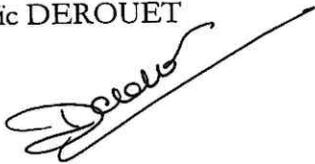
Réunion adjoints le : mardi 10 octobre à 14 heures

Réunion du conseil municipal du jeudi 19 octobre à 20 heures

La séance s'est achevée à 22 heures 15.

NOM	fonction	Présenc e	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire	X		
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint	X		
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe	X		
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe	X		
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
RAVARY Nicolas	Conseiller		X	
BREHIER Yoann	Conseiller	X		
HUNault Delphine	Conseillère	X		
GIRE Angéline	Conseillère	X		
LOCHIN Claude	Conseiller			X
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère	X		
DENUAULT Roland	Conseiller	X		
MIELCAREK Fabien	Conseiller	X		

Le Maire,
Loïc DEROUET



Le Secrétaire,
Marie-Rose MARTINAIS

